

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00457**

**CONTRATS DE REPRISE DES PAPIERS CARTONS MÊLÉS ET DES PAPIERS BUREAUTIQUES ISSUS DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70  
Nombre de présents : 50  
Nombre de pouvoirs : 12  
Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230914-D20230045710

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,  
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Jean-Paul RIVAT

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023**

### **CONTRATS DE REPRISE DES PAPIERS CARTONS MELES ET DES PAPIERS BUREAUTIQUES ISSUS DU TRI DE LA COLLECTE SELECTIVE**

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, Saint-Etienne Métropole, en tant que coordonnateur d'un groupement d'autorités concédantes constitué de 5 autres EPCI, a conclu auprès de la société TriValLoire, filiale de SUEZ, un contrat de délégation de service public pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et papiers.

La mise en service industrielle du site est prévue pour le mois de novembre. A partir de cette date, les déchets ménagers recyclables et papiers issus de la collecte sélective seront triés sur cette installation en 13 catégories :

- Papiers (1.11),
- Papiers bureautiques (2.06),
- Papiers-Cartons non Complexés (5.02),
- Papiers-Cartons Complexés (5.03),
- Papiers-Cartons Mêlés (1.02),
- Flux développement souple,
- Flux PET clair (bouteilles et flacons),
- Emballages en plastique rigide PEHD / PP,
- Flux Développement plastique rigide,
- Emballages en acier ;
- Emballages en Aluminium ;
- Petits emballages en aluminium et souples.

Les refus de process, issus du tri ayant abouti à la constitution des catégories de matériaux triés, constituent la dernière catégorie.

A l'issue du tri, les matériaux restent propriété de Saint-Etienne Métropole qui en assure la vente afin que ceux-ci soient recyclés ou valorisés. SEM dispose de contrats de reprise pour la majorité des matériaux cités à l'exception des Papiers bureautiques (2.06) et des Papiers-Cartons Mêlés (1.02). En effet, le premier constitue une nouvelle catégorie pour laquelle SEM n'a jamais contractualisé auprès d'un repreneur ; la reprise du second est actuellement assurée dans le cadre du marché de prestations de service pour le tri des déchets ménagers recyclables qui prendra fin à partir de la mise en service industrielle du nouveau centre de tri. Il convient donc de définir les modalités de vente de ces deux matériaux.

#### **Contrat de reprise du Papiers-Cartons Mêlés (1.02)**

L'entreprise SAICA PAPER a remis à Saint-Etienne Métropole une offre de reprise pour le rachat et le recyclage du Papiers-Cartons Mêlés sur la papeterie située sur la commune de Laveyron dans le département de la Drôme. SAICA PAPER est une entreprise espagnole

qui s'est implantée en France avec l'acquisition du groupe Français EMIN LEYDIER. Elle assure le recyclage de 3,8 millions de tonnes par an de papiers cartons en Europe dont 500 000 tonnes sur le site de Laveyron, en fabricant du papier pour cartons ondulés.

Cette proposition d'achat favorise une solution de proximité pour le recyclage des matériaux, la papèterie étant située à seulement 90 km (itinéraire poids lourds) du centre de tri de Firminy. Elle présente également un prix de reprise intéressant, supérieur de 84 % au prix de reprise dont bénéficie actuellement Saint-Etienne Métropole.

Du fait de la volatilité des cours de rachat des papiers cartons sur les marchés Français et Européens, le prix de reprise est indexé sur l'indice COPACEL révisé mensuellement (structure représentant les entreprises françaises produisant du papier, cartons et pâte de cellulose).

Cette instabilité des prix a pour conséquence une incertitude sur le niveau des recettes annuelles attendues. A titre d'exemple, les recettes perçues ces 3 dernières années pour la revente du Papiers-Cartons Mêlés ont été de 56 000 € en 2020, 330 000 € en 2021 et 208 000 € en 2022.

La durée de contrat proposé est de 2 ans et 1,5 mois du 15 novembre 2023 au 31 décembre 2025.

#### **Contrat de reprise des Papiers Bureautiques 2.06.**

L'entreprise WEPA Greenfield a remis à Saint-Etienne Métropole une offre de reprise des papiers bureautiques. Cette entreprise propose un recyclage des papiers bureautiques sur la papèterie de Château Thierry dans le département de l'Aisne afin de fabriquer de la pâte à papier de haute qualité similaire à une pâte neuve.

Le prix de reprise proposé est élevé au regard de la qualité du matériau repris et bénéficie d'un prix plancher garantissant un montant minimum de recettes.

Les prix sont également indexés sur la COPACEL et révisés mensuellement. Le montant annuel des recettes estimées est compris entre 50 000 et 100 000 €.

La durée de contrat proposé est de 2 ans et 1,5 mois du 15 novembre 2023 au 31 décembre 2025.

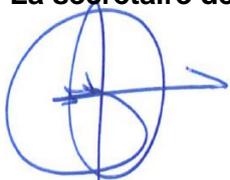
Enfin, il convient de souligner que ces deux contrats ont l'intérêt d'être directement en lien avec les industriels qui sont les consommateurs finaux de la matière ce qui garantit une complète traçabilité des matériaux repris.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la passation des contrats de reprise ci-dessus mentionnés ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à l'application de ces contrats ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées au budget Déchets chapitre 70 destination FILMU.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

**Le Premier Vice-Président,**



**Hervé REYNAUD**